

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 21 MARS 2024

L'an 2024, le 21 mars à 18h30, les membres de l'Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos se sont réunis, au Centre de Loisirs Pierrette FONTENAS, sur la convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme représentant dûment mandaté (par un pouvoir écrit) d'un autre membre.

Madame RABAT Michèle préside la séance en sa qualité de Présidente de l'Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos.

Le Cabinet SERS, commissaire aux comptes, convoqué par lettre, est présent.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- Un exemplaire de l'avis (ou lettre) de convocation des membres,
- La copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- Les statuts de l'association,
- La feuille de présence à l'assemblée,
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'association arrêtés au 31 décembre 2023,
- Le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration,
- Le rapport général du commissaire aux comptes,
- Le texte des décisions proposées à l'assemblée.

Puis la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport financier et le rapport d'activité puis le bilan moral du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des membres, le texte des décisions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été à la disposition des membres, au siège social à compter de la convocation à l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Madame Michèle RABAT, présidente présente le bilan moral 2023 et Isabelle Chaise, la directrice de l'association, le rapport d'activité de l'année 2023.

Madame BOUGUEREAU trésorière de l'association présente le rapport financier de l'année 2023. M. Sers Bertrand procède ensuite à la lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Michèle RABAT propose aux personnes présentes dans l'assemblée de s'exprimer et sollicite les représentants des institutions et des associations départementales.

PREMIERE DÉLIBÉRATION

Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée générale précédente.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME DÉLIBÉRATION

Adoption du bilan moral et du rapport d'activité du conseil d'administration.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME DÉLIBÉRATION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du conseil d'administration, du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés et faisant ressortir un excédent de 3 896 €.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME DÉLIBÉRATION

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter une partie du résultat excédentaire de l'exercice clos à notre Report à Nouveau – soit 3 896 €.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIÈME DÉLIBÉRATION

L'assemblée générale décide d'affecter 2 000 € de nos fonds associatifs à de l'Investissement et 8 000 € pour les 40 ans de l'Association, soit un total de 10 000 €.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME DÉLIBÉRATION

L'assemblée générale constatant :

- Le départ de 2 administrateurs : Jacques AURIAU et Stéphane BONNAN
- Le tirage au sort du Tiers Sortant, constitué de 3 administrateurs : Philippe SAUVANNET, Jasmine GARICOITZ et Michèle RABAT
- La candidature de 5 membres : Yves MACABIAU, Philippe SAUVANNET, Jasmine GARICOITZ, Michèle RABAT et Jennifer FERNANDES,

décide de nommer :

- 5 nouveaux administrateurs : Yves MACABIAU, Philippe SAUVANNET, Jasmine GARICOITZ, Michèle RABAT et Jennifer FERNANDES,

Ces délibérations, mises aux voix de façon nominative et individuelle, sont adoptées à l'unanimité

SEPTIEME DÉLIBÉRATION

L'assemblée générale propose de maintenir le montant des cotisations à 5.00 € pour les Familles et 10.00 € pour les adhérents n'ayant pas d'enfant(s) sur les structures de l'association.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

La Présidente



Madame Michèle RABAT

ASSOCIATION POUR LE CENTRE DE LOISIRS
Centre de Loisirs Pierrette Fontenas
3, rue des Platanes - 40220 TARNOS
05 59 64 45 97/ 90 51 compt.

La Secrétaire (de séance)



Madame Elorri FARGES